



## *Relevé de Conclusions*

### *Le SNP PT FO a signé*

Le 5 mai 2017, le SNP PT FO, syndicat majoritaire des Personnels Techniques de l'Administration Pénitentiaire, a signé le relevé de conclusions concernant le plan de requalification des personnels techniques.

Certes, mes camarades, le compte n'y est pas. Le Ministre de la Justice l'a dit lui-même dans son discours avant la signature.

Cependant, ce relevé de conclusions permettra, dans un premier temps, le passage de 120 adjoints techniques dans le 1<sup>er</sup> grade de technicien, et de 42 techniciens dans le corps des directeurs techniques. Pour les 256 adjoints techniques et les 113 techniciens écartés de ce plan de requalification, le SNP PT FO mettra tout en œuvre, lors de nos discussions avec l'administration, pour que ceux-ci puissent aussi bénéficier d'un avancement.

Dès la première version du projet de relevé de conclusions, et malgré la période de congrès, le SNP PT FO a transmis ses demandes d'amendements au cabinet par email et par échange téléphonique, et suite à cela des modifications ont été apportées au document, notamment la possibilité de promouvoir toutes les filières et pas uniquement quelques unes.

Dans ce relevé de conclusions, étaient oubliés : le volet indemnitaire, le volet indiciaire (réduit à l'application de PPCR), les personnels travaillant en DISP, à l'ENAP, au SEP et à l'administration centrale, les personnels des spécialités informatique et hygiène et sécurité, mais aussi la spécialité bâtiment pour l'accès à la catégorie B et la spécialité restauration collective pour l'accès à la catégorie A, ...

Cette signature permettra d'accéder aux différentes phases de négociations avec l'administration et de continuer à faire valoir les revendications que nous avons toujours portées : revalorisation indiciaire et indemnitaire, obtention du cadre actif, travail sur une fonction publique de carrière et non une fonction publique de métiers, passage de tous les adjoints techniques en catégorie B, passage de tous les techniciens en B+ voire A, avancement de directeurs techniques de 2<sup>e</sup> classe en 1<sup>e</sup> classe, travail sur une véritable formation initiale et continue, ... .

Lors de son intervention, le secrétaire général du SNP PT FO a rappelé au Garde des Sceaux que les propositions faites par l'administration pénitentiaire début 2016 étaient loin de celles proposées dans ce plan de requalification.

Le SNP PT FO aurait souhaité d'abord travailler sur la mise en place d'une véritable réforme pour les personnels techniques de l'administration pénitentiaire, avant les discussions sur PPCR, mais pour nous ce n'est que partie remise.

**A Force Ouvrière, nous assumons tous nos actes et tous nos écrits,  
et nous disons la vérité aux agents.**

Avant de signer un protocole d'accord sur la mise en place du PPCR comme l'ont fait l'UNSA/UFAP et la CFDT, il aurait été plus judicieux de prendre le temps de lire tous les articles du protocole entre les lignes. Comme l'a dit le Garde des Sceaux, l'UNSA/UFAP signe tous les protocoles.

**Il est vrai qu'à l'UFAP on signe d'abord et on réfléchit après.**

**Il est de notre devoir de rappeler aux agents les méfaits de la mise en place du PPCR car il a occulté notre réforme statutaire. Même si cela ne convient pas à certains, nous vous devons la vérité.**

Concernant les travaux sur PPCR, nous avons eu 6 réunions de préparation en bilatérale et multilatérale. Pour votre information, certaines d'entre-elles se sont terminées à 22h à la chancellerie. Contrairement à certaines organisations syndicales, nous étions présents à chacune de ces réunions et c'est grâce à elles que nous avons pu déceler les contreparties néfastes de la mise en place du PPCR :

- l'arrêt des attributions de réductions d'échelons pour tous :  
**QUELLE AVANCEE !!!**
- aucun gain financier pour les agents dans le transfert de primes en points (même pas un euro) :  
**QUELLE AVANCEE !!!**
- 47 Techniciens ne sont plus éligibles à la liste d'aptitude de Directeur Technique car les modalités d'éligibilité étaient « être au 7<sup>e</sup> échelon minimum » et sont désormais « 12 ans dans le grade » :  
**QUELLE AVANCEE !!!**
- l'allongement des carrières :  
**QUELLE AVANCEE !!!**
- l'alignement strict de nos grilles sur les grilles types de la fonction publique, sans application du statut spécial :  
**QUELLE AVANCEE !!!**
- les reprises d'anciennetés pour les techniciens reçus au concours sont modifiées.

Ainsi, pour un technicien âgé de 40 ans admis au concours externe avec 18 ans d'ancienneté, la reprise est la suivante :

- avant PPCR :  $\frac{2}{3}$  de l'ancienneté = 12 ans;
- avec la mise en place de PPCR :  $\frac{1}{2}$  de l'ancienneté (9 ans), plafonné à 8 ans = 8 ans.

**QUELLE AVANCEE !!!**

**Concernant les impacts indiciers de PPCR :**

**- Pour un Adjoint Technique :**

Un gain moyen en points d'indice d'ici 2020 de 8 à 12 points au total

**Avoir attendu 18 ans voire 28 ans pour obtenir ça : quelle honte ! Merci aux signataires de PPCR**

**- Pour un Technicien:**

Un gain moyen en points d'indice d'ici 2019 de 12 à 15 points au total

La création d'un dernier échelon, contingenté, dans le deuxième grade de technicien.

**Avoir attendu 18 ans voire 28 ans pour obtenir ça : quelle honte ! Merci aux signataires de PPCR**

**- Pour un Directeur Technique:**

Un gain moyen en points d'indice d'ici 2020 de 16 à 22 points

**Avoir attendu 18 ans voire 28 ans pour obtenir ça : quelle honte ! Merci aux signataires de PPCR**

**Quelles avancées pour les personnels  
que la mise en place du PPCR !!**

Si, comme nous le souhaitons, il avait été fait une véritable réforme avant l'application de PPCR, nous aurions pu négocier des grilles tenant compte de l'application du statut spécial. Désormais, nos grilles sont calées sur les grilles types de la fonction publique.

L'administration nous a confirmé que le 2<sup>e</sup> grade de techniciens serait alimenté dès 2017. Nous attendons donc avec impatience les négociations et les textes précisant le taux de promotion.

Dans le cadre des négociations, **FO** demandera aussi que les techniciens qui ne sont plus éligibles à la liste d'aptitude de Directeurs Techniques, soient prioritaires à l'avancement dès qu'ils entreront dans les nouvelles conditions d'éligibilité.

**Encore une fois : merci PPCR.**

Nous tenons à vous informer que nous vous avons proposé une intersyndicale sur le rejet de cette première version du plan de requalification car **FO** souhaitait une réforme pour le personnel technique plutôt qu'un plan de requalification.

La CGT n'y était pas opposée. Seul l'UFAP/UNSA, par l'intermédiaire de son secrétaire national représentant les personnels techniques, Monsieur Daniel Carré, a refusé d'y participer.

Le SNP PT **FO** a signé le relevé de conclusions modifié afin de faire valoir l'intérêt de **tous les agents** et ainsi éviter que l'UFAP/UNSA fasse ses petits arrangements dans son coin.

Mes chers camarades, notre combat en faveur de tous les personnels techniques de l'administration pénitentiaire continue.

*Le 05 mai 2017,  
Le Secrétaire Général,  
Paul BONO*

SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE DES PERSONNELS TECHNIQUES - F.O.

Site internet: [www.snppt-fo.fr](http://www.snppt-fo.fr)

*FO 1<sup>er</sup> Syndicat de la Fonction Publique de l'État  
et des Personnels Techniques de l'AP*